

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MAYRAN DU 18 JUIN 2025

Présents : Mmes DALPAYRAT - DELMAS - FERRAND M.- SIRMAIN Sandrine - TEYSSEDE.  
Mrs DUPRE - FRAYSSE - GOTTARDO - MAZARS - MOULY - POUGENQ - SIRMAIN Samuel.

Absent(e)s et excusé(e)s : Monsieur Jean-Claude MIQUEL a donné procuration à Sébastien POUGENQ,  
Madame Nadège CASTANIER a donné procuration à Samuel SIRMAIN et Madame Béatrice  
FERRAND a donné procuration à Claudine TEYSSEDE.

Le quorum est atteint avec 12 élus présents.

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

**Le compte-rendu de la séance du 21 mai est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

✚ **Acquisition d'une parcelle en entrée de village en vue de l'aménagement d'un parking -**  
Complément de la délibération n°16 du 9 avril 2025

- Vu la délibération n°16 du 9 avril 2025 approuvant l'acquisition d'une parcelle d'environ 2000 m<sup>2</sup> en entrée du village,
- Vu le DA n° 462 J du cabinet de géomètres LBP études & conseil du 12/05/2025, enregistré au service du cadastre le 10/06/2025

parcelle	Surface	Adresse	Propriétaire	parcelle	Surface	destination
A 1327	01a 36ca	MAYRAN	CHINCHOLLE Jocelyne	A 1466	01a 31ca	CHINCHOLLE Jocelyne
				A 1465	0a 05ca	Commune de MAYRAN
A 1329	1ha 40a 28ca			A 1468	1ha 20a 39ca	CHINCHOLLE Jocelyne
				A 1467	19a 89ca	Commune de MAYRAN

✚ **Carto n° 33802 lot - Rénovation EP TR2 2025 - MAYRAN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que **le montant des travaux est estimé à 22 350 Euros H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant et conformément au règlement d'usage du transfert de compétence, la participation de la commune est de **12 550 Euros.**

Le Conseil décide de s'engager à payer le montant de l'investissement estimée à **12 550 Euros.**

✚ **Adressage- financement de l'opération**

Le plan de financement final est le suivant :

Organismes financeurs	Montant H.T.
ETAT DETR 25%	6 510,28 €
Autofinancement	19 530,82 €
<b>Total</b>	<b>26 041,10 €</b>

La finalisation est prévue pour septembre 2025.

✚ **Dénomination et numérotation des voies de la commune de mayran**

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune de MAYRAN.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans ont été présentés aux administrés dans le cadre d'une réunion publique le 23/05/2025.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Mayran :

**DECIDE** la création des voies et places ci-dessous listées :

1. AVENUE D'OCCITANIE	Voie existante
2. CHEMIN DE COBOSSUT	Voie existante
3. CHEMIN DE LA CHAPELLE	
4. CHEMIN DE LA TOUR	Voie existante
5. CHEMIN DE LA VAYSSIÈRE	
6. CHEMIN DES ECOILIERS	Voie existante
7. CHEMIN DU BUENNE	
8. CHEMIN DU COUSTEILLAS	
9. CHEMIN DU LOBOT	
10. CHEMIN DU PEYROU	
11. CHEMIN DU POMMIER ROUX	
12. CHEMIN DU PRESSEUR	Voie existante
13. CHEMIN DU PUECH HAUT	
14. CHEMIN DU PUECH PAILLASSE	
15. CHEMIN DU RIOU	Voie existante
16. CHEMIN DU RIOU NEGRE	
17. CHEMIN DU ROC DU TRONC	
18. CHEMIN DU RUISSEAU	Voie existante
19. IMPASSE DE GOULOUFARD	
20. IMPASSE DE L'AVEYRON	
21. IMPASSE DE L'ETANG	
22. IMPASSE DE LA CABRIÈRE	
23. IMPASSE DE LA CASTAGNAL	
24. IMPASSE DE LA CAURELIE	
25. IMPASSE DE LA MOULINE	
26. IMPASSE DE LA STATION	
27. IMPASSE DE LA VALLEE	
28. IMPASSE DE VERDUNES	
29. IMPASSE DES CALVINIES	
30. IMPASSE DES CERISIERS	
31. IMPASSE DES CHAMPS	
32. IMPASSE DES CHATAIGNERS	
33. IMPASSE DES CHENES	
34. IMPASSE DES CLAUX	Voie existante
35. IMPASSE DES EGLANTIERS	
36. IMPASSE DES FOUGERES	Voie existante
37. IMPASSE DES LAURIERES	Voie existante
38. IMPASSE DES MIMOSAS	

39. IMPASSE DES NOYERS	
40. IMPASSE DES PRAIRIES	
41. IMPASSE DES RIVALDIÉS	
42. IMPASSE DU BOIS DE MADAME	
43. IMPASSE DU CAYNOU	
44. IMPASSE DU CHAMP DU PRIEUR	Voie existante
45. IMPASSE DU CHAMP GRAND	
46. IMPASSE DU CLOS DE LA SOURCE	
47. IMPASSE DU COUDERC	
48. IMPASSE DU COUSTALOU	
49. IMPASSE DU MOULIN	
50. IMPASSE DU PUECH DE JONET	
51. IMPASSE DU RIALS	
52. IMPASSE DU SUQUET	
53. PLACE DE L'EGLISE	Voie existante
54. PLACE DE LA MAIRIE	Voie existante
55. PLACE DES TILLEULS	Voie existante
56. PLACE DU FORGERON	Voie existante
57. PLACE NOTRE DAME	
58. ROUTE DE BELCASTEL	Voie existante
59. ROUTE DE CELZET	
60. ROUTE DE GOUTRENS	
61. ROUTE DE L'ANCIEN MOULIN	
62. ROUTE DE LA BESSIERE	
63. ROUTE DE LA BORIE	
64. ROUTE DE LA BORIETTE	
65. ROUTE DE LA VIDALIE	
66. ROUTE DE PIOUS	
67. ROUTE DE RIGNAC	Voie existante
68. ROUTE DE SAINT GEORGES	
69. ROUTE DE TEILLET	
70. ROUTE DE VILLEFRANCHE	
71. ROUTE DES ERABLES	Voie existante
72. ROUTE DES JANENQUES	Voie existante
73. ROUTE DES PLACES	Voie existante
74. ROUTE DES PLAINES	
75. ROUTE DES PUECHS	
76. ROUTE DES QUATRE VENTS	
77. ROUTE DU CIBADOL	
78. ROUTE DU PONT DE VALEZ	
79. ROUTE DU STADE	Voie existante
80. ROUTE DU VALLON	Voie existante
81. RUE DE L'EGLISE	Voie existante
82. RUE DE LA DRAILLE	Voie existante
83. RUE DES REINETTES	Voie existante
84. RUE DU BOIS DE LA RIVIERE	
85. RUE DU CASTEL	Voie existante
86. RUE DU CLOS DE LA CAU	
87. RUE DU COUVENT	Voie existante

**DIT** que le système de numérotation choisi par la commune est un mixe entre le système métrique et sériel (le sériel ayant été conservé sur les parties déjà dénommées lors de procédures antérieures et qui peuvent ne pas être retouchées - arrêtés n° 2012-28 du 17/10/2012 et n° 2018-26 du 20/07/2018).

## **Décision modificative n°2- BUDGET d'assainissement 2025**

Monsieur le maire rappelle le devis de Véolia pour des réparations supplémentaires à faire à la station d'épuration des Farguettes (en plus de changer la chaîne- devis de 1 889 € H.T. prévu au budget, il faut réparer des tiges d'entraînement de la roue) et qui s'élève à 10 762 € H.T.

Afin de pouvoir procéder au règlement de la facture il convient d'alimenter le compte approprié.

### **Décision :**

<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>
D 61528	Autres services extérieurs	+ 10 800 €
D 023	Virement à la section d'investissement	- 10 800 €
I 021	Virement de la section d'exploitation	- 10 800 €
I 2156	Matériel spécifique d'exploitation	- 10 800 €



## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Infos :**

- La Commission Communale des Impôts Indirects se réunit jeudi 26 à 14h00, pour traiter de demandes de changement catégorie d'un immeuble et signaler d'autres soucis liés aux impôts locaux qui sont soumis à la mairie. Quand il le faut cette commission se réunit chaque année.
- Le PLUI : à ce stade l'étude est soumise pour avis de Personnes Publiques Associées, les conseils municipaux doivent donner leur avis avant le 7 août sur le projet arrêté par la CCPR au 15 avril 2025. Cette délibération sera prévue au prochain conseil municipal.
- Les travaux de voirie : des travaux communaux ont été validés pour un montant de 4 533 € H.T. sur le chemin du Puech de Jonet. Les travaux de la CCPR sont route des Ausselets à Celzet, la route de la Caurélie, 50 m sur la VC à Valès, 100 m à la Costes, et, 880 m sur Mayranhet, pour un total de 19 579 € H.T.
- Le fonds de concours pour l'entretien de la voirie intercommunale, calculé au prorata de la voirie des communes et sur les 50% du reste à charge (une fois retirée la subvention DETR) s'élève pour Mayran à 9 139,31 €.
- Pour rappel, des biens sans maîtres ont été intégré dans le domaine privé communal en 2024 (effectif depuis octobre 2024). Ils doivent servir à régulariser des situations d'occupations de terrains sans acquisition, à aider les particuliers dans les échanges nécessaires et régulariser le tracé de la voie et du domaine public dans le secteur de Puech Tournez. L'enquête publique devrait se faire courant de l'été.
- Antenne relais au Teil : Les branchements ont été faits, Orange doit sous peu réaliser les essais.



L'ordre du jour épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 21h 30.